



Nombre de Conseillers
en exercice : 22
Présents : 16
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt quatre

Le : 4 Décembre

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET

date de la convocation du Conseil Municipal : 28/11/2024

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET – CLAUDE DULIN - ANNIE THEPAUT – MICHEL BAUVY – FREDERIC DUJARDIN – JEAN-PIERRE ANTONIOLI – NATHALIE ANZELIN – BENOIT AURICES – GILLES BALDAN – JEREMY BANOS – MAGALI CAMINADE – DOMINIQUE DECUPPER – ~~VALERIE DELBOS GREGOIRE~~ – ~~LOÏC HERVOCHE~~ – ORLANE LIRIA – ~~MARINE MAZZACATO~~ – MICHELE MICHALSKI – ~~AUDREY MORET~~ – ~~PAOLA NERIA~~ – RAOUL ROUDET – JEAN-MARIE VANZEMBERG – ~~GHISLAINE VICO~~

ABSENTS : MME DELBOS GREGOIRE - M. HERVOCHE – MME MAZZACATO

PROCURATIONS :

MME MORET AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN

MME NERIA AYANT DONNE POUVOIR A MME LIRIA

MME VICO AYANT DONNE POUVOIR A M. BAUVY

Monsieur Jérémy BANOS a été élu secrétaire,

1) Tickets jeunes

OBJET
**Subventions aux
associations (Ticket
jeunes)**

Depuis quelques années maintenant, les jeunes colayracais de moins de 18 ans, qui fréquentent une des associations sportives de la commune, bénéficient d'un « ticket jeune » de 20 euros financé par la municipalité et venant en déduction de la cotisation versée au club par les familles.

Afin de rembourser aux associations concernées cet avantage offert à nos jeunes sportifs pour leur inscription 2024,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide du versement des subventions complémentaires suivantes :

- Association Modern'Jazz	480,00
- Tennis Club Colayracais	500,00
- JIL Basket	1 220,00
- COC Rugby	80,00
- FCPA 47 Football	680,00
- Gym volontaire	20,00

Total 2 980,00

2) Espace Jeunes Colayrac (ATEC)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide le reversement à l'ATEC «Espace Jeunes Colayrac» de la subvention reçue par la CAF pour le paiement du solde de subvention «délégation fonds publics et territoires» du 5 mai 2023 pour un montant de 900 euros.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de dire que les crédits nécessaires au versement des subventions ci-dessus seront inscrits sur la décision Modificative n° 2 du budget 2024.

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus

Pour extrait conforme,

En mairie, le 9 décembre 2024

Au registre sont les signatures.

Le Maire
Pascal de SERMET

Le secrétaire de séance
Jérémy BANOS

